

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	22
Votants	26
Quorum	14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260907-DCM_2026_09_22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 07 septembre 2026

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2026

PRESENTS : André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Hubert GODARD, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET, Nicolas LOPEZ.

ABSENTS : Florence PICHON, Isabelle ELVINGER, Annabelle BOURGIN, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN.

POUVOIRS : Florence PICHON à Anna Paola ROYON, Isabelle ELVINGER à Marjorie COMBE, Annabelle BOURGIN à André GACHET, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER.

SECRETAIRE : Martine MEILLIER.

Délibération n°2026 09 22

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION ZB N°13 RELEVANT DU
DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses dispositions relatives au domaine privé des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 23 juillet 2026, estimant la valeur vénale de la parcelle cadastrée section ZB n°13 à 3,85 € par m², soit 539 € pour une superficie de 140 m² ;

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section ZB n°13, située au 17 route de Montbrison, d'une superficie de 140 m² ;

Considérant que les recherches effectuées dans les archives communales n'ont pas permis de retrouver un document établissant le classement de cette parcelle dans le domaine public communal ;

Considérant que cette parcelle est exclusivement utilisée comme accès à la propriété de la famille PALANDRE et ne fait l'objet d'aucun usage direct du public ni d'aucune affectation à un service public ;

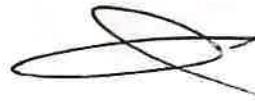
Considérant qu'au regard de ces éléments, cette parcelle relève du domaine privé de la commune et peut, à ce titre, être cédée ;

Considérant que cette cession permettra de régulariser une situation de fait ancienne et d'assurer une cohérence entre la propriété foncière et l'usage effectif des lieux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la cession de la parcelle cadastrée section ZB n°13, d'une superficie de 140 m², appartenant au domaine privé communal, au profit de la famille PALANDRE, au prix de 539 €, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale.
- précise que les frais de géomètre, de notaire et tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.
- précise que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 08 septembre 2026
Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Martine MEILLIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 18-09-2026
Publié ou Notifié
le : 18-09-2026